

ANIMATEUR CASNAV
**(CENTRE ACADÉMIQUE POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS
ALLOPHONES NOUVELLEMENT ARRIVÉS ET DES ENFANTS ISSUS DE
FAMILLES ITINÉRANTES DE VOYAGEURS)**

| | |
|--|--|
| Textes de référence | Circulaire n° 2012-143 du 2-10-2012 (NOR : REDE1236614C) Circulaire <i>Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés</i> , n° 2012-141 du 2-10-2012 Circulaire <i>Scolarisation et scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs</i> , n° 2012-142 du 2-10-2012 |
| Description du poste | Placé auprès de l'Inspectrice de l'éducation nationale missionnée EANA et de l'IA-IPR chargé de mission auprès de Monsieur le Recteur pour le CASNAV, l'animateur concourt à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique et de la stratégie académiques en faveur de l'inclusion des élèves issus de familles itinérantes et des élèves allophones. Il est l'interlocuteur direct des acteurs de terrain sur toutes les questions liées à la scolarisation des élèves allophones et à celle des élèves issus de familles itinérantes. Il aura pour mission : <ul style="list-style-type: none"> - d'animer le réseau d'enseignants spécifiquement affectés dans une UPE2A (Unité Pédagogique pour élèves allophones nouvellement arrivés) - de leur apporter une aide et un suivi pédagogiques par des visites conseils - d'élaborer et de proposer des actions de formation en direction des personnels chargés de la prise en charge de ces publics en UPE2A ou en classe banale - de participer aux actions de formation, en réponse aux sollicitations des équipes de circonscription ou des écoles - de contribuer aux actions de formation continue en direction des référents EANA de circonscription - d'initier des projets innovants et de participer à leur mise en œuvre - d'élaborer et de diffuser des outils et ressources pédagogiques en lien avec les problématiques du FLS - de recueillir et rassembler les données permettant d'assurer la gestion et le suivi de la scolarisation des élèves nouvellement arrivés - Il concourt à la préparation des enseignants à la certification complémentaire en français langue seconde. - Il élabore un rapport d'activité annuel. |
| Conditions de recevabilité | Professeur des Écoles titulaire, justifiant de la certification complémentaire en français langue seconde ou d'un diplôme universitaire équivalent |
| Compétences particulières liées aux missions | <ul style="list-style-type: none"> - disposer d'une expertise de l'enseignement à des élèves allophones notamment en ce qui concerne la pédagogie différenciée, la didactique des langues-cultures et l'enseignement-apprentissage du français comme langue de scolarisation - avoir une bonne connaissance du contexte d'exercice et des publics accueillis - avoir une bonne connaissance des structures d'accueil et du fonctionnement des dispositifs en lien avec la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (UPE2A) - être capable d'accompagner les enseignants affectés sur ces dispositifs dans leur pratique professionnelle et de concourir à leur formation - être capable de communiquer et de travailler en équipe - faire preuve d'une grande disponibilité en vue de déplacements sur l'ensemble du département - avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique et des techniques de communication |